

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 70 (1982)

**Heft:** [10]

**Artikel:** Politique

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-276606>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# D'un canton à l'autre

## Politique

### Vaud : il n'y aura pas de secrétariat à la condition féminine

Après la votation fédérale sur l'égalité en juin 1981, *Monique Mischler* (Soc) déposait au Grand Conseil vaudois une motion demandant la création d'un Bureau cantonal à la condition féminine. La motion étudiée d'abord par une commission parlementaire avait été renvoyée au Conseil d'Etat pour étude et rapport, ce qui est un premier succès.

Le Département de justice et police, chargé de cette étude, procéda à une consultation des « milieux intéressés » : les associations féminines « dans leur ensemble, sont plutôt favorables à la mise sur pied d'un organisme officiel chargé de défendre leur cause », comme le dit le rapport du Conseil d'Etat. Autre succès quand même !

Le rapport du Conseil d'Etat fait l'historique des progrès de la condition féminine dans le canton, historique tendant à prouver qu'aujourd'hui les Vaudoises ne sont plus tellement à plaindre ; le rapport conclut qu'il n'est pas nécessaire de créer une unité administrative indépendante — les associations féminines étant actives et efficaces — mais que le Conseil d'Etat propose de créer un secrétariat à la condition féminine en confiant la responsabilité des questions féminines à un(e) juriste du Service de justice (à mi-temps). Troisième succès puisque c'est une réponse positive, mais... les succès s'amenuisent : ce n'est pas ce qu'avait demandé la motionnaire !

C'était mieux que rien, se dirent les femmes et l'ADF notamment se déclara « déjà (ap)

satisfait de la proposition du Conseil d'Etat ».

Lors de la séance du Grand Conseil où ce rapport fut présenté aux députés, la discussion qui précéda le vote ne manqua ni d'intérêt ni de mouvement ! Mmes *Monique Mischler* (un peu déçue quand même), *Marie-Louise Jost* (GPE), *Marguerite Narbel* (Lib) et *Janine Juvet* (Rad) défendirent chacune à leur façon le projet. *Christiane Jaquet* (POP) annonça l'abstention de son groupe, mot d'ordre qui ne fut pas suivi par tous les membres du parti. *Marianne Fritsch* (Lib), elle, estime que les femmes sont capables de prendre leurs responsabilités et n'ont pas besoin de rechercher la protection étatique ; créer un organisme à la condition féminine, secrétariat ou bureau, maintiendrait la ségrégation. Deux voix masculines firent remarquer que tout le rapport tendait à prouver l'inutilité d'un secrétariat et que la conclusion était tout à fait contradictoire ; ces députés ajoutèrent qu'il ne fallait pas alourdir l'administration et que ce n'était pas le moment de prévoir de nouvelles dépenses. *Lise Perey* (Soc), indignée, demanda s'il n'y avait aucun homme pour défendre la cause féminine ! Un radical et un socialiste vinrent exprimer leur conviction de la nécessité de ce secrétariat. Inutilement ! Au vote, 81 non l'emportèrent sur 70 oui et 9 abstentions. (Qui vota oui ? tous les socialistes, tout le GPE, 1 libéral sur 4, 1 radical sur 8, 1 PDC sur 4, 1 PAI sur 10 et 2 popistes sur 5. Comme on le voit les avis étaient bien partagés et ce ne sont pas les mêmes raisons qui poussèrent les gens à voter non).

Echec ? Oui, sans aucun doute, comme il y en a eu beaucoup tout au long de l'histoire du féminisme. Mais les femmes actives, membres d'associations féminines (que j'ai rencontrées depuis ce mercredi 8 septembre) m'ont dit que c'était une raison de plus pour repartir de plus belle dans la lutte. Il en faut plus que ça pour les faire capituler... — (ap)

### Au Grand Conseil genevois

#### Madame et Mademoiselle

Dans une question écrite, Micheline Calmy-Rey, députée, a demandé au Conseil d'Etat que l'appellation « Mademoiselle » ne figure plus sur les registres électoraux, « le fait d'être mariée (appartenant) au domaine de la sphère privée de l'individu (...) ».

Le Conseil d'Etat a répondu qu'au *Contrôle de l'habitant* du canton, toutes les dispositions avaient été prises pour que l'appellation de Mademoiselle soit remplacée par Madame « pour toute personne qui en fait expressément la demande par écrit ».

La belle réponse ! Quelle célibataire prendra expressément la plume pour prier le Contrôle de l'habitant de lui donner du « Madame » ? Comme protection de la sphère privée, il faut le dire, on trouve mieux : non content de savoir que vous n'êtes pas mariée, le fonctionnaire qui vous lira... croira encore que ça vous travaille ! — (cc)

### Un service d'accueil pour les victimes d'agressions sexuelles ?

Par voie de motion, deux députés au Grand Conseil, *Christiane Brunner* et *Michel Jöriemann*, ont demandé au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de créer, à l'intérieur du corps de police, un service spécialement formé pour l'accueil des victimes d'agressions sexuelles. Dans l'exposé des motifs, les deux députés rappellent que plusieurs affaires graves d'atteinte à l'intégrité sexuelle ont eu lieu ces derniers temps, où les victimes ont souffert de devoir expliquer leur cas à des fonctionnaires de police « peu qualifiés pour s'occuper d'affaires de ce genre ». Aussi souhaitent-ils « la mise sur pied d'une équipe formée tant sur le plan psychologique que social (...) non seulement pour enregistrer de telles plaintes, mais aussi pour effectuer une prise en charge correspondant à l'état psychologique des victimes. » Ce service, ajoutent-ils, devrait pouvoir disposer de locaux appropriés, pas nécessairement à l'Hôtel de Police, et bénéficier d'une large information auprès du public. — (cc)

### Le point au BCF

Le BCF (Bureau de la condition féminine) brasse beaucoup de papier ? En voici encore ! « *Inform'elles* », bulletin d'information, de liaison et d'échange, est sorti de presse, pour résumer le travail fourni en trois ans par ce service de l'administration jurassienne, et pour lancer le programme des prochains mois.

Du papier, il en a fallu effectivement beaucoup : pour prendre des contacts, accumuler de la documentation, intervenir, livrer des rapports. Et si le BCF ne crie pas tout sur les toits, il est néanmoins actif sous le sien. *Marie-Josèphe Lachat* — qui totalise à elle seule plus de 200 séances de groupes ou de commissions, 25 conférences et une bonne dizaine d'exposés à l'occasion de colloques ou de tables rondes — a ses entrées privilégiées dans toutes les antichambres du gouvernement, et des collaboratrices (secrétaire, documentaliste, commission consultative) pour veiller à l'application de l'égalité de droits entre hommes et femmes. Plus aucun projet de loi ne se concocte derrière le dos du BCF, qui mène au besoin sa propre enquête dans différents domaines. Ainsi, celui du travail vient de faire l'objet d'un sondage sur les différences de salaire, tandis qu'une analyse de la formation professionnelle a débouché sur la réalisation d'une brochure diffusée dans les écoles pour inciter les jeunes filles à suivre une formation post-scolaire et à diversifier leur choix professionnel. Dans le domaine des centres de planning familial, une étude est en cours, qui comportera des propositions sur la réorganisation des centres. — (b)

### Information sexuelle : Biennnois aux urnes

La décision de créer ou non un CISC (Centre d'information sexuelle et de consultation) à Bienne, passera par les urnes le 28 novembre. Elle avait été prise (par 33 oui contre 22 non) au Conseil de Ville en mars dernier, et le projet retenu répondait pour l'essentiel aux vœux des 3217 signataires de l'initiative déposée à fin 1978. Il s'agissait donc d'ouvrir un centre offrant les services d'un médecin, d'un psychologue, d'un conseiller en matière de planning familial, d'un travailleur social et d'un secrétaire, et dont le financement incomberait aux pouvoirs publics. Mais les partis bourgeois, battus au Conseil de Ville, ont décidé de barrer la route à ce projet au moyen d'un référendum. Il est déposé et validé. Tout cela implique que le CISC devra encore franchir le cap de la votation populaire.

Toutes les formations politiques biennnoises s'accordent pour admettre les lacunes manifestes en matière d'information et de consultation sur la sexualité et le planning familial en ville. Mais alors que les initiateurs voudraient remédier énergiquement à ces lacunes en demandant à la ville d'injecter annuellement 300 000 francs dans un centre bien équipé, les opposants combattent l'idée de ce qu'ils nomment « une coûteuse polyclinique d'Etat aux frais des contribuables » ou encore « un projet expérimental qui n'est, au

# D'un canton à l'autre

fond, qu'un bâtant entre un cabinet médical et un office de consultation ». Ils comptent dans leurs rangs les médecins seelandais, qui furent parmi les premiers à entrer avec virulence dans le débat. Et ils préconisent, pour leur part, une amélioration des organismes existants (parmi lesquels le centre de planning de l'Hôpital régional, ouvert trois heures par semaine, contraint de se consacrer surtout aux problèmes d'avortement qui accaparent 190 de ses 200 consultations annuelles).

Coûteux, le CISC ? Ses initiateurs rétorquent que les dépenses qu'il implique équivaudraient au revenu annuel d'un seul spécialiste, et qu'il faudrait sans doute dépenser davantage pour revigorer efficacement les différents services existants. Alors, CISC ou palliatif ? La réponse tombera dans les urnes. Cet important débat bernois est un enfant de l'initiative pour la solution des délais, qui avait mis en exergue les carences bernoises (et cantonales) en matière de prévention et d'information. — (b)

## Pétition pour la réinsertion professionnelle (GE)

Par voie de pétition, cinq groupes de femmes (Groupe « Bourses et Formations », l'AMCF, le Centre F-Information, CORREF et le groupe d'initiative OFRA-Genève) demandent au Grand Conseil genevois qu'il prenne les mesures nécessaires pour supprimer toute limite d'âge à l'octroi des bourses pour une formation professionnelle, et qu'il obtienne du Conseil d'Etat une « réelle politique financière d'encouragement aux études et au perfectionnement professionnel ».

Cette pétition s'élève contre la loi genevoise qui régit l'aide financière accordée par l'Etat, loi qui limite à 25 ans (formation en écoles professionnelles) et 30 ans (études universitaires) l'âge d'octroi d'une bourse. « Cette loi », dit le texte de la pétition, « (...) ne tient absolument pas compte des besoins spécifiques aux femmes adultes et les exclut pratiquement de toute subvention officielle ». — (cc)

## Création d'un comité vaudois du 14 juin

L'idée de constituer dans le canton de Vaud, à l'instar de ce qui s'est fait à Genève et plus récemment à Zurich, un comité ayant pour tâche de promouvoir l'application des droits entre femmes et hommes, était dans l'air depuis plusieurs mois. Suite au refus, par le Grand Conseil vaudois, de créer un organisme officiel, aussi modeste fut-il, chargé des questions féminines, (voir article ci-dessus), les hésitations de celles et de ceux qui craignaient la multiplication des organes compétents en la matière n'étaient plus de mise.

La séance constitutive, organisée par un petit groupe de femmes d'horizons divers, toutes engagées dans la lutte féministe, a eu lieu le 9 septembre à Lausanne, en présence d'une vingtaine d'associations et groupements intéressés à différents titres aux questions féminines. Onze de ces organisations

ont donné d'emblée leur adhésion : l'Association des mères chefs de famille, les Juristes progressistes, l'Association pour les Droits de la Femme (après quelques tergiversations), le Centre Social Protestant, le Centre Femmes suisses-Femmes étrangères, la Confédération romande du travail, le Syndicat des travailleuses du commerce, et les partis socialiste, GPE (environnement), POP, PSO. D'autres comme la VPOD et un collectif féministe proche de l'OFRA, ont manifesté un intérêt qui pourrait entraîner une adhésion très prochaine. D'autres encore, notamment les partis radical, libéral et démocrate-chrétien, représentés par leurs groupements féminins, attendent d'avoir consulté leurs instances responsables avant de prendre une décision.

Mme Madeleine Gilliland, de Maracon, 38 ans, ancienne présidente du PS valaisan, a été portée à la présidence du nouveau comité. Elle sera entourée par un bureau de 8 membres appartenant aux différentes associations fondatrices. Le comité vaudois du 14 juin n'entend pas se mesurer avec l'ensemble des problèmes touchant les femmes, qui restent

l'apanage des différentes organisations du canton. Il entend par contre s'attaquer avec détermination aux questions spécifiques d'égalité, dans une optique principalement juridique (quelques juristes participent déjà au bureau et le concours du plus grand nombre d'entre elles (eux ?) est vivement souhaité).

Le programme d'action pour la première année prévoit la mise sur pied d'un séminaire d'information pour les responsables des permanences juridiques ou autres du canton qui sont confrontées à des problèmes d'égalité, et une prise de contact approfondie avec les syndicats, en particulier sur le problème de l'égalité des salaires.

Le comité reste naturellement ouvert à toutes les associations vaudoises intéressées qui voudraient s'y joindre en cours de route ; les personnes désirant y adhérer à titre individuel sont aussi les bienvenues. — (sl)

Adresse de la présidente du comité vaudois du 14 juin : Mme Madeleine Gilliland, 1699 Maracon.

## Messieurs les juges !

Le Tribunal cantonal valaisan vient d'acquitter un homme poursuivi pour viol.

Le Tribunal de première instance l'avait sévèrement condamné. Or, ce tribunal est composé d'une cour de 3 juges, tous mâles, ce qui les rend peu suspects de compromission envers la cause féministe !

Et pourtant, le Tribunal cantonal n'a pas hésité à acquitter souverainement l'auteur du viol, alors que sa victime, vierge avant l'attentat, se retrouvait enceinte.

Il n'est pas facile de dénoncer un tel acte de violence.

Il est pénible de devoir fournir maints détails, à une police parfois impitoyable, à des juges sceptiques, à des proches qui souvent souhaiteraient que l'on se taise.

Tout cela laisse bien supposer qu'une femme n'effectue pas de telles démarches pour le seul plaisir d'écartier un ami un peu encombrant.

L'acquittement prononcé récemment fait de la victime une nymphomane coupable.

Messieurs les juges, à travers elle, nous nous sentons toutes violées !

(cer)

## Groupes & Associations

### Genève : une exposition sur l'égalité

Initiative originale, une exposition sur le thème de l'égalité entre hommes et femmes parcourt ce mois le canton de Genève. Mise sur pied par le Comité genevois du 14 juin, cette exposition a pour but de montrer les inégalités qui subsistent dans la vie quotidienne des femmes... à tout âge. Sept étapes de la vie d'une femme sont chacune représentées par un triptyque où figurent, sur le volet de gauche, le rêve, sur le volet central, la réalité et sur le dernier volet les moyens de faire coïncider... le rêve avec la réalité.

Tous les thèmes essentiels à l'égalité des droits entre hommes et femmes sont abordés

à travers les différents âges évoqués. Le premier triptyque, sur la naissance, évoque les problèmes de nom et de nationalité, ainsi que les mythes qui subsistent autour de la naissance d'une fille ou d'un garçon. C'est ensuite la petite fille qui, très tôt, est confrontée aux conditionnements, scolaires ou familiaux, qui détermineront plus tard son comportement. De tableau en tableau, d'étape en étape, on parvient, dans le dernier triptyque, au troisième âge où sont examinées les discriminations relatives à l'AVS par exemple.

Le souci primordial du Comité du 14 juin a été de rendre accessible au plus grand nombre le problème de l'égalité. Aussi les exemples choisis sont tirés des situations les plus concrètes ; les explications juridiques (inévitables) sont présentées de façon très claire, le plus souvent illustrées ; l'idée d'une exposition itinérante, enfin, participe au même désir d'atteindre le plus de gens possible, y compris ceux qui ne se déplaceraient pas pour une manifestation féministe quelconque. Les lieux choisis pour l'exposition sont donc des endroits de passage intense, en plein air... à la portée de tous. — (cc)